

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

CI - 75 M  
C.G. - REFORME DU  
MODE DE SCRUTIN

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à  
Claude Lachance, président de la Commission  
Henry-François Gauthier, vice-président de la commission  
Louis Breault, secrétaire de la commission

Le 1<sup>er</sup> mai 2002

Nicolas Désy

## INTRODUCTION

Un système électoral peut-être considéré comme l'ensemble des institutions en place dans un certain système politique qui ont pour but de traduire le plus efficacement possible le souhait de la population par rapport aux partis politiques et aux représentants à qui cette population accepte de confier le pouvoir. Devant le résultat de plusieurs élections québécoises depuis les années 1960, et surtout depuis 1998, où le Parti libéral du Québec a obtenu un plus grand pourcentage du vote populaire que le Parti Québécois qui a toutefois gagné avec une majorité appréciable, soit 61% des sièges, il est impératif de se poser la question à savoir : le Québec doit-il conserver un système uninominal majoritaire à un tour où doit-il envisager un nouveau système électoral? Si oui, quel système conviendrait mieux aux réalités du paysage politique québécois?

### Mode de scrutin uninominal à un tour : forces et faiblesses

Nous examinerons d'abord les forces et les faiblesses du système électoral québécois actuel, le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour, pour savoir si celui-ci doit véritablement être remplacé ou modifié.

Tout d'abord, nous devons décrire le mode de scrutin en question. C'est un système qui fonctionne par circonscriptions, c'est-à-dire que l'électeur, qui n'a qu'un vote, doit choisir un représentant. Dans chacune des circonscriptions, le candidat qui a le plus de voix représentera sa circonscription et siègera à la chambre des représentants, l'assemblée nationale du Québec. Le parti ayant le plus de députés à la chambre des représentants détient le pouvoir. Le chef de l'état, le

premier ministre, est le chef du parti du parti en majorité à la chambre des représentants.

Tout d'abord, ce système, comme tout système politique, présente des avantages. Celui-ci propose à l'électeur un choix clair et simple ce qui incite une plus grande proportion de l'électorat à considérer le débat politique et ensuite à aller voter. Les gouvernements, à cause du jeu de circonscriptions qui favorise l'élection de deux partis, sont habituellement composés d'un seul parti qui a pour souci de représenter toutes les sections de la société, ce système engendre donc une vie politique stable. L'opposition officielle est, elle aussi, cohérente et stable. Il n'y a pas de partis extrémistes ou d'importance insignifiante puisque l'élection par circonscriptions ne le permet pas.

Cependant, un tel mode de scrutin a ses désavantages. Les partis minoritaires ne seront pas ou peu représentés au parlement à cause du système par circonscriptions. En effet, l'Action Démocratique du Québec qui a tout de même obtenu 12% du vote populaire aux élections provinciales de 1998 s'est vu alloué qu'un siège, soit moins de 1% des sièges. Les minorités peuvent ne pas être représentées au parlement puisque les deux grands partis politiques auront pour souci de présenter, dans les circonscriptions, la population en général, ou l'essentiel de la population ce qui peut exclure les minorités. Les femmes ont tendance à ne pas tenir une place équitable, du point de vue de la quantité des députés, aux hommes au parlement. Il peut y avoir un déséquilibre par rapport à la représentativité des régions, c'est-à-dire que certaines régions auront des partis

politiques qui leur sont complètement consacrés à cause de leurs particularités au sein du tout politique (pensons au Bloc Québécois dans le Canada). Le parti au pouvoir peut, par ailleurs, ne pas être influencé par un changement d'opinion de la population devant sa majorité confortable de sièges obtenus. Un autre défaut important est sans contredit le fait que le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour entraîne des iniquités dans la valeur des votes d'un individu à l'autre. Effectivement, le vote de plusieurs peut tout simplement ne pas compter. Par exemple, prenons deux circonscriptions. Dans la première, le candidat du PQ obtiendrait 7000 voix alors que le PLQ en obtiendrait 2000. Dans la deuxième, le PLQ obtiendrait 5000 voix alors que le PQ obtiendrait 4000 voix. De ce fait, le PQ obtiendrait 11 000 voix dans les deux circonscriptions alors que le PLQ en obtiendrait 7 000. Cependant, chacun des partis ferait élire un député, donc on peut voir clairement qu'il aura fallu plus de voix pour faire élire un député péquiste qu'un député libéral, les votes ne sont donc pas de même valeur. Ce sont des résultats que l'on peut généraliser à l'ensemble des circonscriptions alors qu'on observe, au Québec, un déséquilibre entre le pourcentage du vote populaire et le pourcentage des votes alloués à cette portion du vote populaire ( au parti politique représentant cette section du vote populaire) depuis les années 1960. En 1973, l'écart entre le pourcentage du vote populaire et de sièges a même atteint 38% (en faveur du pourcentage de sièges, une tendance qui se généralise toujours en faveur du gagnant). Voici un tableau de ces déséquilibres :

Année	Voix %	Sièges %	Ecart
1998	43	61	18
1994	45	62	17
1989	50	74	24
1985	56	81	25
1981	49	66	17
1976	41	64	23
1973	55	93	38
1970	46	67	21
1966	41	52	11
1962	56	64	8
1960	51	54	3

Gouvernements élus des 11 dernières élections<sup>1</sup>

L'objectif premier d'un système électoral, au nom de la démocratie, ne devrait-il pas être de représenter le plus fidèlement possible la volonté de chaque électeur qui, dans une proportion égale, est supposé détenir le pouvoir? Nous le croyons, cependant, d'autres facteurs, ceux du contexte politique de la réalité québécoise, doivent être considérés.

Il s'agit donc maintenant de voir quelles modifications au système actuel ou quel système dans son intégralité permettrait une représentativité du vote populaire plus efficace et conviendrait le mieux à la réalité québécoise.

---

<sup>1</sup> Mouvement démocratie nouvelle, Pour que le Parlement soit le miroir de la nation et exprime la volonté populaire, Pour que chaque vote soit d'une égale importance. Page consultée le 24 avril 2002. Adresse URL : [www.democratie-nouvelle.qc.ca/1\\_MDN.htm](http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/1_MDN.htm)

## La réalité québécoise

Avant de choisir et d'élaborer le parti politique que le Québec se doit d'adopter, il semble primordial d'établir la réalité politique québécoise. Il semble important au Québec, doté d'un vaste territoire et dans le souci d'assurer une égalité des citoyens, d'accorder une importance égale aux citoyens des régions. Il semble aussi important de permettre certains partis politiques minoritaires dans l'arène politique pour promouvoir des idées progressistes souvent oubliées dans la conformité des grands partis. Par ailleurs, il semble important d'avoir un système simple et accessible pour qu'un grand nombre de la population s'intéresse au débat politique et aux élections. Il faut aussi important de préserver l'équilibre politique présent. Il est aussi primordial de réduire les déséquilibres étudiés ci-haut entre le vote populaire et la représentation de celui-ci.

## Un système approprié pour le Québec

Le système électoral qu'on devrait instauré au Québec en est un mixte, c'est-à-dire uni nominale majoritaire proportionnelle pour 40% des députés et proportionnel pour 60% des députés, pour solutionner la « crise » électorale québécoise présente (il est important de noter que les chiffres présentent une approximation non-basée dans l'expérience et devraient être étudiés plus en profondeur). C'est effectivement un système qui représente bien les régions puisque la section majoritaire, 40% des députés, fonctionne comme notre système actuel de circonscriptions. Par souci de garder la stabilité et l'équilibre actuel, les déformations du scrutin majoritaire ne seront pas compensées par le scrutin

proportionnel puisque ce sont seulement les grands partis plutôt centristes (qui ont le souci de plaire à une grande proportion de la population et qui sont donc normalement stables) et disposant d'une bonne structure de parti qui pourront véritablement s'illustrer aux élections majoritaires. L'importance du scrutin proportionnel par rapport au scrutin majoritaire réduira ensuite l'ampleur de ces déséquilibres du pourcentage du vote populaire par rapport au pourcentage de députés. Considérant que les partis s'illustrant aux élections majoritaires auront tout de même un succès relatif aux proportionnelles, le vote majoritaire et ses déséquilibres permettront de garder la stabilité présente du système britannique, une stabilité si importante pour l'électorat et la société au lendemain du 11 septembre 2001, dans un système plus proportionnel que majoritaire donc plus soucieux de la volonté populaire que notre système actuel. De cette façon, chaque région sera représentée, la représentativité du scrutin proportionnel permettra aux partis minoritaires de se faire élire et de se faire entendre sans leur permettre d'occuper une trop grande place dans l'arène politique et le vote populaire sera mieux représenté. Il serait aussi intéressant d'imposer un seuil de représentativité aux alentours de 4% pour éliminer les partis insignifiants et nuisibles, pour ne pas alourdir inutilement le paysage politique. Il est aussi primordial de présenter ce système de façon simple et attrayante dans la mesure du possible, c'est-à-dire qu'il faut que l'élection soit accessible à tous pour avoir un haut de participation et pour que l'ensemble de la population porte un intérêt envers la chose politique (n'oublions pas que, démocratiquement, le pouvoir doit appartenir à tous

également). Il serait donc mieux d'avoir que deux votes à effectuer, un par circonscription et un proportionnel, sur un seul bulletin de vote. Il serait aussi intéressant d'explorer la possibilité d'élections à date fixe dans le but de réduire l'influence des campagnes électorales sur les politiques gouvernementales comme c'est le cas actuellement. Je vous présente donc un système qui souhaite, indépendamment, « le meilleur des deux mondes »<sup>2</sup>.

## CONCLUSION

Le Québec doit envisager, à l'évidence, un nouveau système électoral. Les plus intéressants semblent être, comme celui présenté, les systèmes mixtes. Ce sont effectivement les systèmes qui présentent le plus d'avantages et le moins d'inconvénients. Le système mixte présenté en est un adapté et approprié pour la réalité québécoise.

---

<sup>2</sup> CHÉNIER, Jean-Félix. Notes de cours, POL-940.



## BIBLIOGRAPHIE :

### Livres :

LORIOT, Gérard. *La démocratie au Québec*, Mont-Royal, Décarie éditeur, 1998.

LEROY, Paul. *Les régimes politiques du monde contemporain*, Grenoble, Les Presses universitaires de Grenoble, 2000.

### Sources électroniques :

Mouvement démocratie nouvelle, Pour que le Parlement soit le miroir de la nation et exprime la volonté populaire, Pour que chaque vote soit d'une égale importance. Page consultée le 24 avril 2002. Adresse URL :

[www.democratie-nouvelle.qc.ca/1\\_MDN.htm](http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/1_MDN.htm)

Mouvement démocratie nouvelle, Modes de scrutin. Page consultée le 24 avril 2002.

Adresse URL :

[www.democratie-nouvelle.qc.ca/1\\_modesdescrutin.htm](http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/1_modesdescrutin.htm)

### Autres sources :

CHÉNIER, Jean-Félix. Notes de cours, POL-940.

